

RÉUNION D'INSTANCE DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ
DE FRANCE 3 CÔTE D'AZUR
Mercredi 13 mai 2026

Étaient présents :

La direction : Samuel Peltier, directeur régional, Maryline Camacho, responsable des ressources humaines, Séverine Achard, IRH, Anne De Geoffroy, secrétaire de direction (en visio) et Jérôme Comin, coordinateur numérique (en visio)

Les représentants de proximité : Laurence Collet, Denise Delahaye, Frédéric Gramond

La réunion de l'instance débute avec un point sur l'expérimentation des vidéos verticales, prolongée jusqu'au 28 juin. En présence **des délégués syndicaux** : Pierre-Olivier Casabianca (SUD) Laurence Collet (CFDT) Ariane Maseglia (CGT). La direction a transmis au préalable, un tableau récapitulatif des vidéos verticales réalisées.

Pour rappel, cette expérimentation encadre la fabrication de vidéos dites verticales produites uniquement dans le but d'être publiées sur les réseaux sociaux. Elles se distinguent des vidéos verticales déjà existantes issues d'un procédé de verticalisation de reportages réalisés pour le linéaire.

L'expérimentation a été prolongée jusqu'au 28 juin accompagné d'un [avenant à la première expérimentation](#) apportant plusieurs modifications, notamment concernant la durée de formation des journalistes volontaires qui bénéficieront désormais de deux jours de formation et au lieu d'un seul.

Conformément au cadre prévu par l'expérimentation, une réunion mensuelle se tient, en amont de la réunion de l'IRP en présence des délégués syndicaux, des représentants de proximité.

A ce jour, 11 personnes ont été formées (5 monteurs et 6 journalistes). Une troisième session de formation de journalistes se tiendra la semaine prochaine (semaine du lundi 18 mai).

La réunion de l'Instance des Représentants de Proximité débute par un point sur l'antenne.

≥ QUE VA-T-ON VOIR À LA TELEVISION ?

- Le **festival de Cannes** est couvert tous les jours avec des pages dans les JT. Un **Dimanche en Politique consacré au cinéma sur la Côte d'Azur** sera enregistré le vendredi et sera diffusé ce dimanche.
- La **finale de la coupe de France**, Lens-Nice, donnera lieu à un **JT soir spécial**, le vendredi 22 mai, en direct du stade de France. Les antennes Hauts-de-France et Côte d'Azur s'associent pour cette occasion.
Si les Niçois l'emportent **une PAE est prévue** sur le numérique le samedi ou le dimanche.
- Deux **week-ends de JT communs** sont encore prévus ce mois-ci, tous deux **pilotés par Antibes** :
 - 14-17 mai (Ascension)
 - 23-25 mai

Les RP font remarquer que cumuler, durant le weekend de l'Ascension, de la page Cannes, de la page nationale et des reportages de Marseille, représentent une charge particulièrement lourde à gérer.

- **Pas de DEP** durant le tournoi de tennis de Roland Garros les dimanches 24 et 31 juin.
- Une nouvelle émission « **Ouvrez les vannes** » sera bientôt diffusée sur notre antenne. Il s'agit d'une nouvelle pastille d'humour, fabriquée pour le numérique mais également diffusée le dimanche avant le JT, pendant le mois de mai. Ce sont des sketches enregistrés dans un café-théâtre marseillais. C'est **une production extérieure**.
- « **Mon Côté Sud** » réalise de très bons scores d'audience sur l'expérimentation nationale en prime-time, souvent plus d'un million de téléspectateurs. Il a donc été décidé de maintenir la diffusion de ce programme, une partie de l'année, **sur tout le réseau, le samedi à 20h40**. Douze numéros ou plus, sont d'ores et déjà prévus à la production.

≥ EMPLOI - RECRUTEMENT : 6 POSTES VACANTS !

Mohammed Harek nous a rejoints le 13 avril en qualité de **gestionnaire de parc**.

Concernant le poste de **chargé d'édition numérique**, les entretiens se terminent la semaine prochaine.

Les RP rappellent que **6 postes demeurent vacants en Côte d'Azur (3 à la rédaction, 2 au montage, 1 au son)**. La direction indique que la réflexion est en cours. Les RP souhaitent qu'une issue puisse être trouvée dans des délais raisonnables, car certains postes sont vacants depuis un an et demi.

La direction explique que cette prudence est principalement liée au contexte de restriction budgétaire. En 2025, plusieurs budgets rectificatifs ont été imposés en cours d'année, à l'échelle du réseau.

Autre précision : **la priorité est actuellement donnée aux postes liés au numérique**, tandis que les autres demeurent en attente.

La direction assure qu'il ne s'agit pas, pour l'heure, d'une réflexion sur une possible transformation des métiers, mais bien d'une question strictement financière. En ligne de mire, **la fin des négociations sur l'accord collectif est prévu dans 2 ans**.

Les RP considèrent que cette situation ne peut s'inscrire durablement dans le temps souhaitent que ces postes soient publiés le plus vite possible.

≥ LES VIDÉOS VERTICALES : QUEL HORIZON ?

Le coordinateur numérique, Jérôme Comin, constate une progression continue de la qualité des vidéos verticales produites dans le cadre de l'expérimentation. Le bilan est, à ce stade, globalement positif.

Un point a été réalisé la semaine dernière avec toutes personnes du service -journalistes, chargé d'édition numérique- pouvant être présentes -ou en vision. Cela a fait émerger des pistes de travail parmi elles, la création d'une bible des formats pour les journalistes, le besoin de résolution de problèmes liés à l'habillage.

- **Existe-t-il un quota dans le nombre de réalisations / tournages / salarié / jour ?**

Le coordinateur numérique explique qu'il n'existe pas de quota de production. L'objectif recherché est **d'être au plus près de l'actualité, et d'assurer une publication régulière des contenus**. La régularité est essentielle pour favoriser le référencement et renforcer la visibilité des contenus.

Les journalistes sont actuellement planifiés sur une journée, ce qui correspond le plus souvent à la réalisation d'un contenu. Mais, si le journaliste est planifié plusieurs jours, il pourrait étaler sa production et réaliser plus d'une vidéo par jour.

Cela dépend aussi de la nature de la vidéo verticale et de sa complexité. Parfois, sur un même reportage, le journaliste peut avoir l'occasion de faire un témoignage et l'interview d'un expert, soit deux vidéos verticales distinctes.

Le coordinateur rappelle également qu'il est impératif de respecter **un rythme de publication**. Par exemple, sur Instagram, deux heures de battement sont laissées entre deux contenus, afin que le premier contenu ait le temps d'être liké, partagé. Sur TikTok, c'est plutôt une heure de battement entre deux vidéos.

Des créneaux de forte audience ont été identifiés selon les plateformes. Par exemple, sur Instagram, les meilleurs créneaux sont 8h 12h 14h 18h et 20h.

Le coordinateur numérique précise qu'évidemment, quand la vidéo verticale traite d'une « actu chaude », elle est publiée tout de suite, sans suivre les règles précitées.

- **Le montage à Antibes est-il toujours réalisé sur EDIT ou POWERDIRECTOR ? Qu'en est-il à Marseille ?**

Actuellement à Antibes, les journalistes disposent de l'application Edit ,qui leur permet d'assembler directement sur le téléphone et de publier immédiatement, ce qui est particulièrement adapté pour l'« actu chaude ».

Par ailleurs, le logiciel Powerdirector est actuellement déployé sur les sessions des journalistes formés. Plus élaboré, il permet de faire un assemblage plus riche et dans des conditions plus confortables depuis un ordinateur.

A Marseille, les deux outils sont également à disposition.

- **Les sur-titrages et sous-titrages sont-ils toujours gérés exclusivement par les CEN ?**

L'objectif de cette expérimentation est qu'à terme, les journalistes puissent réaliser l'ensemble des opérations, y compris le sur-titrage. Si cette tâche s'avère peu « gratifiante », le coordinateur numérique indique qu'elle est facilitée par l'intelligence artificielle qui est de plus en plus précise. Les CEN ont eu « la tête sous l'eau » et ne peuvent se voir ajouter ces tâches.

Le sous-titrage, appelé aussi sur-titrage, est préconisé pour toutes les vidéos, surtout sur les vidéos d'actualité ; C'est l'identité visuelle des vidéos verticales produite par les régions. L'actu chaude peut se dispenser de ces sous-titres complets et se contenter d'un lieu et d'une heure en synthèse.

Le logiciel Powerdirector devrait permettre aux journalistes de faire ce sur-titrage facilement, selon le coordinateur numérique. Un tutoriel et un mode d'emploi sont d'ores et déjà disponible. Si des difficultés d'utilisation se présentent un accompagnement en distanciel est possible.

« Les CEN sont des référents et pas des exécutants de vidéos verticales », Jérôme Comin

Les chargés d'édition numériques peuvent conseiller les journalistes mais ne doivent pas être des exécutants.

Les RP rappellent que les CEN ont été trop mis à contribution lors du démarrage de l'expérimentation. Leur charge de travail avait augmenté de manière déraisonnable.

- **La direction a-t-elle mis en place une réflexion concernant la contribution des monteurs pour le montage web ?**

À Antibes, une réunion est prévue le 8 juin. Actuellement, aucun monteur n'est planifié de montage de vidéos verticales, ni de verticalisation (reportages diffusés sur le linéaire et verticalisé).

Les monteurs avaient alerté sur la planification, la surcharge de travail et revendiqué une prime UCC (compétence complémentaire). La direction prévient que cette demande ne sera pas satisfaite.

Les RP estiment pourtant que **l'UCC multimédia est parfaitement indiquée** et qu'elle est d'ailleurs accordée dans d'autres bureaux, à Strasbourg notamment.

Concernant le fait qu'elle soit attribuée ailleurs dans le Réseau, le directeur régional invoque un arbitrage national.

Les RP estiment également que si la réunion du 8 juin concerne la filière édition et la fabrication du journal, les acteurs concernés (RC, RCA, chef d'édition) devraient être conviés à cette réunion.

La directrice des Ressources Humaines précise que **le montage numérique ne sera pas remis sur le planning de montage actu.**

*« Nous n'allons pas reproduire cette erreur »
La directrice des ressources humaines*

*« On assume notre part de responsabilité,
il est temps de prendre un nouveau départ » Le directeur régional*

Les RP expliquent qu'il faudra **restaurer la confiance entre les monteurs et leur hiérarchie.** Le lancement de l'expérimentation a été chaotique et douloureux.

- **Dans la mesure où salariés, direction, et représentants du personnel s'accordent sur le constat qu'une unique journée de formation est insuffisante, et puisque l'expérimentation se prolonge, d'autres formations sont-elles prévues ? Si oui, le contenu et la durée ont-ils été revus ? Concernant les journalistes déjà formés mais non bi-qualifiés, un temps de formation complémentaire est-il prévu ou une planification en doublure avec un binôme bi-qualifié est-il envisageable ?**

Une 3ème session de formation est prévue les 21 et 22 mai. **Quatre journalistes du BRI d'Antibes,** qui n'ont pas encore été désignés, doivent y participer.

Conformément à l'avenant prolongeant l'expérimentation, cette formation se déroulera désormais sur deux jours, contre une seule journée auparavant, un format jugé trop dense.

- **Existe-t-il une consigne au niveau du traitement en vidéo verticale d'un sujet d'actu traité également par le linéaire ?**

Il n'existe pas de consigne. La règle est de faire des choix en bonne intelligence. Le journaliste chargé de la vidéo verticale peut partir en actu avec une équipe linéaire. L'écriture et la temporalité de diffusion ne sont pas les mêmes, et la vidéo verticale sera publiée plus rapidement, sur cette actualité. Le reportage complet sera sur le linéaire.

En revanche, si le reportage réalisé pour le linéaire peut être verticalisé après, et qu'il n'existe aucune urgence, il n'est pas nécessaire de mobiliser un journaliste en plus de l'équipe linéaire, pour produire une vidéo verticale.

- **L'achat de nouveaux UTN est-il prévu ? Pour quand ?**

C'est avant tout une question budgétaire. Le coordinateur numérique et la cheffe de centre travaillent conjointement afin d'identifier des solutions afin de renforcer les moyens mis à disposition des journalistes du web. Les MOJO sont un peu vieillissants, reconnaît le coordinateur.

Selon le coordinateur numérique, l'utilisation des UTN ne sont pas totalement configuré et donc peut s'avérer complexe pour produire des vidéos verticales.

Le coordinateur numérique et la cheffe de centre réfléchissent à des solutions financièrement raisonnables, en débrillant des UTN par exemple, pour les utiliser en mode MOJO. En l'occurrence, ces UTN sont des iPhone 11 Promax.

- **Une fois l'expérimentation terminée, les vidéos verticales continueront-elles d'être produites en Côte d'Azur ? Par qui ? Comment ?**

Deux hypothèses sont envisagées. Si l'expérimentation est validée et déployée à l'échelle de l'ensemble du territoire, l'organisation actuellement mise en place sera poursuivie.

En revanche, si l'expérimentation n'est pas retenue, elle prendra fin au 28 juin.

« Si cela s'arrête d'un coup, on trouvera des solutions. » Jérôme Comin

Si la production de vidéos verticales telle qu'elle est réalisée dans le cadre de l'expérimentation devait être interrompue, la direction précise qu'elle chercherait d'autres modalités d'organisation, par exemple en recourant à un binôme rédacteur-JRI.

Au regard du nombre de vues qu'elles génèrent, ces vidéos verticales constituent un support incontournable pour l'information. Dans ce cas de figure, le coordinateur numérique précise *« Nous serons en retard par rapport aux autres médias, ça c'est sûr »*

La réalisation des vidéos verticales continue de générer un stress considérable et des tensions au sein du service web avec une apparente mauvaise gestion de la surcharge de travail.

- **Que compte mettre en place la direction, dans le cadre du prolongement de l'expérimentation pour apporter un meilleur cadre à chacun, et éviter les tensions générées entre les personnes ?**

Pour y remédier, la direction fait le choix de planifier au quotidien, une personne dédiée, pour l'ensemble du web PACA, et ce pour les 3 mois à venir - le temps habituel pour la mise en place d'une nouvelle organisation-. Ce RCA Num RS (réseaux sociaux)

*« Nous allons mettre en place un RCA RS,
un rédacteur en chef adjoint réseaux sociaux »,
Samuel Peltier*

Ce RCA Num RS aura pour mission **la validation des vidéos verticales** et **l'accompagnement des journalistes** récemment formés pour l'ensemble du web PACA.

« Il faut redonner de l'air aux services web » Jérôme Comin

Il ne s'agit pas de la création d'un poste dédié, mais d'une mission. La direction étudie actuellement les profils et souhaite la mise en place à compter du mois de juin.

Les RP signalent **qu'une personne formée (et donc motivée) a choisi de ne plus participer à l'expérimentation**. Le coordinateur numérique déclare *« si je ne suis pas informé, je ne peux pas agir »* et le directeur régional rappelle que le volontariat est le prérequis de cette expérimentation.

- **Les RP souhaitent inscrire les mentions suivantes au DUERP :**

- **Stress lié au manque d'harmonisation des pratiques, ainsi qu'à une répartition des tâches insuffisamment clarifiée,**
- **Manque d'informations permettant de comprendre et s'approprier le nouveau procédé de fabrication (perte de repère, conflits relationnels, tensions au sein du service web...)**
- **Surcharge de travail pour les CEN et RCA numérique**
- **Manque d'adaptation de la formation et de l'accompagnement entre un salarié biculturalisé ou non**

La direction affirme que cette démarche est prévue. Les observations formulées par les représentants de proximité et les délégués syndicaux ont été transmises à la direction des risques professionnels. Elles feront l'objet d'une mise en forme et seront intégrées aux DUERP des quatre régions qui sont dans l'expérimentation.

≥ LA LETTRE OUVERTE DE L'AFFAIRE DE « LA TÊTE DU PORC »

La direction n'a pas répondu à la demande de transparence, émanant d'une partie des salariés, concernant l'affaire de la tête de Porc. Nice-Matin a fait encore le 22 avril une double page sur l'affaire qui n'est donc pas terminée et dans laquelle France Télévisions a été citée.

- **La direction peut-elle comprendre qu'une partie des salariés craint de subir des conséquences sur le terrain ?**
- **Et refuse de traiter cette affaire dans les conditions imposées par la direction ?**

Une lettre ouverte n'appelle pas de réponse, selon le directeur régional. Le sujet a été traité « sans rien cacher », précise-t-il.

*« France 3 Côte d'Azur et France télévisions
n'ont jamais été mis en cause », Samuel Peltier*

A trois jours du premier tour des élections municipales prendre publiquement position aurait, selon de directeur régional, « alimenté la machine » et « cela aurait fragilisé France Télévisions ».

Quant aux interpellations des journalistes politiques à l'antenne, elles n'ont pas eu lieu.

La direction indique avoir besoin d'éclaircissements auprès de la salariée concernée et du rédacteur en chef. Un entretien est envisagé mais n'a pas pu être encore planifié, la salariée étant toujours en arrêt maladie.

Les RP ne partagent pas entièrement la position de la direction. L'instruction judiciaire suit toujours son cours, mais ne concerne nullement l'équité et la probité de France Télévisions. Or, indépendamment d'éventuelles mises en examen, plusieurs articles de presse ont associé le nom de France Télévisions à l'affaire dite de « la tête de porc ».

Les RP estiment que cela contribue à jeter le doute sur l'entreprise. Ils rappellent que cette exposition médiatique est intervenue en pleine campagne électorale et au moment des travaux de la **commission d'enquête parlementaire** sur la neutralité de l'audiovisuel public.

Si la direction estime que « tout a été dit », il lui est rappelé que la journaliste en charge du reportage a dû fortement insister pour citer dans son commentaire : « une journaliste de France Télévisions a été entendue ». Dans ce contexte, les RP considèrent **qu'une réaffirmation claire de l'indépendance de notre traitement éditorial** de la campagne en particulier et de l'actualité en général, aurait été nécessaire.

≥ LES JT COMMUNS en PACA : UN RECORD

Dans le compte rendu de la Comeco (commission économique et structure) du Réseau de mars 2026, il est dit :

“ En fin d'année, le réseau a encore respecté, et même sous-consommé, ses objectifs avec une économie de 13,1 M€ par rapport aux prévisions rectifiées, et 16,8 M€ par rapport au budget initial. (...) C'est sur la masse salariale qu'a été faite la majorité de cette économie.”

MS = masse salariale

MS budg. = masse salariale budgétée

Etat de la masse salariale (en M€)

Région	MS budg. 25	MS réal. 25	écart réalisé 2025	MS budg. 26	écart 26/25	Coût ETP (K€) 2026
Auvergne Rhône-Alpes	33,2	31,8	- 1,4	32,8	- 0,5	99,9
Bourgogne Franche-Comté	20,7	20,1	- 0,6	20,4	- 0,4	94,3
Bretagne	18,0	16,9	- 1,1	17,6	- 0,5	105,4
Centre Val-de-Loire	11,5	11,0	- 0,5	11,4	- 0,2	97,4
Grand-Est	35,8	34,2	- 1,6	35,4	- 0,4	96,5
Hauts-de-France	23,8	23,2	- 0,6	23,4	- 0,4	97,5
Normandie	21,3	20,6	- 0,7	20,7	- 0,5	98,4
Nouvelle-Aquitaine	42,0	40,4	- 1,6	40,9	- 1,0	98,6
Occitanie	30,6	28,9	- 1,7	30,0	- 0,7	101,8
Paris Ile-de-France	10,1	9,8	- 0,3	10,3	+ 0,2	111,4
Provence-Alpes Côte d'Azur	25,9	24,9	- 1,0	25,4	- 0,5	101,8
Pays de la Loire	12,6	11,8	- 0,8	12,3	- 0,2	100,7
Siège	6,1	6,4	+ 0,3	6,7	+ 0,6	150,2
Total	291,6	279,8	- 11,8	287,2	- 4,3	

Région	ETP 2024 renforts Tempo	ETP rectific. 2025	ETP 2026	Evol. 24/26	Evol. 25/26
Auvergne Rhône-Alpes	343,0	333,6	328,2	- 14,8	- 5,4
Bourgogne Franche-Comté	226,0	221,7	216,3	- 9,7	- 5,4
Bretagne	155,0	170,2	167	+ 12,0	- 3,2
Centre Val-de-Loire	121,3	118,6	117,0	- 4,3	- 1,6
Grand-Est	382,6	373,1	367,0	- 15,5	- 6,1
Hauts-de-France	250,6	244,3	240,0	- 10,6	- 4,3
Normandie	220,0	212,9	210,3	- 9,7	- 2,6
Nouvelle-Aquitaine	430,9	422,4	415,0	- 15,9	- 7,4
Occitanie	304,6	298,5	294,7	- 9,9	- 3,8
Paris Ile-de-France	94,8	92,8	92,5	- 2,3	- 0,3
PACA	259,4	254,6	249,4	- 10,0	- 5,2
Pays de la Loire	125,7	123,9	122,1	- 3,6	- 1,8
Siège	38,5	42,6	44,6	+ 6,1	+ 2,0
Total	2952,5	2909,2	2864,1	- 90,3	- 45,1

La direction peut-elle expliquer aux salariés soumis à un contexte budgétaire très tendu, un avenir incertain, alors que leur accord collectif a été dénoncé, et alors que leur modèle est remis en cause dans une commission d'enquête violente :

- Pour quelles raisons la direction se permet-elle de clôturer l'exercice 2025 avec un budget dépensé inférieur à celui alloué ?
- La direction régionale sera-t-elle gratifiée pour ce résultat ? N'est-ce pas du mépris pour les salariés ?

Le budget de France télévisions a subi de sévères coupes en cours d'année 2025. La présidente de France télévisions a demandé à toutes les directions du groupe de participer à un effort collectif de maîtrises des dépenses afin de réduire au maximum le déficit (assumé) qui se profilait pour 2025. Le réseau régional n'a pas échappé à ces arbitrages.

La direction affirme qu'elle ne sera « pas gratifiée pour ce résultat » et « il n'y a aucun mépris pour les salariés ».

« Nous faisons beaucoup d'efforts pour respecter la contrainte budgétaire, développer le numérique, maintenir les JT et créer des conditions de travail correctes pour les salariés »

Samuel Peltier

Les RP font remarquer qu'il y aura **un nombre de JT communs record en 2026**. La direction explique qu'une réduction de ce volume impliquerait nécessairement une révision du contenu éditorial, ce qu'elle ne juge pas souhaitable.

Les arbitrages sont différents selon les régions, ils sont à leur main. Par exemple, en Aquitaine, des reportages communs ont été mis en place. La direction PACA fait le choix des JT communs sur des week-ends et des périodes considérées moins sensibles en termes d'impact éditorial et organisationnel. Elle veut conserver l'autonomie des JT de la région PACA, autant que possible.

La direction confirme qu'**une réflexion est en cours sur EDR**, avec une perspective à **l'horizon 2027**.

L'avenir des locales est également en question avec un horizon à 2030, avec la disparition programmée de la TNT. La direction réfute le terme de fermeture des locales, mais parle de réorientation des effectifs vers d'autres missions, en particulier le numérique. Le directeur régional affirme qu'il est nécessaire d'engager « une réflexion sur leur modèle, qui a désormais près de trente ans, se questionner sur leur pertinence éditoriale, la façon de faire de l'information de proximité ». Il est aussi nécessaire de réfléchir à son articulation avec les usages numériques.

Aucun de ces projets n'est envisagé pour la rentrée 2026.

≥ LES REPOS AU TITRE DES JOURS FÉRIÉS : QUI DÉCIDE ?

Les salariés au forfait jour sont nombreux à s'étonner de **se voir imposer des absences au titre des jours fériés sur des journées pour lesquelles ils n'ont pas demandé de repos**. Sur la seule journée du lundi de Pâques, huit salariés ont confirmé aux RP qu'un jour férié leur a été ainsi imposé.

La CFDT a d'ailleurs mis en demeure la direction de mettre un terme à la violation de l'usage et des dispositions conventionnelles en vigueur sur l'octroi de 10 jours de repos au titre des jours fériés.

Extrait du document du 17 avril 2026

En effet, en premier lieu, ce nouveau dispositif viole les dispositions conventionnelles en vigueur. Il méconnaît ainsi l'article 3.1.1 du titre 3 du livre 3 de l'accord d'entreprise France Télévisions (...). Il résulte ainsi expressément de cet article qu'un journaliste au forfait jours dispose, chaque année, de 10 jours au titre des jours fériés (et non de « 10 jours fériés ») et de 1 jour férié chômé au titre du 1er mai, peu important, dans ce schéma, qu'il ait ou non travaillé effectivement un jour férié.

- Pourquoi ne pas utiliser des RTT employeur, le cas échéant ?
- Sur quel article de la convention collective ou avenant, la direction s'appuie-t-elle pour imposer cette pratique ?

La direction des Ressources Humaines reconnaît **un désaccord de fond**.

Pour rappel, les journalistes disposent de 10 « jours de congés au titre des jours fériés » et lorsqu'un salarié ne formule pas expressément une demande d'absence et que l'employeur l'organise dans le cadre de la planification -ce dont il a la possibilité- celle-ci est alors motivée par une RTT employeur.

Le désaccord porte sur la pratique suivante : à Antibes, lorsqu'une absence coïncide avec un jour férié, elle est imputée aux « jours de congés au titre des jours fériés » et non aux RTT employeur. De son côté, la directrice explique que « *les jours de repos accordés au titre des jours fériés sont prioritairement positionnés sur les jours fériés selon la liste établie annuellement* ».

Les RP soulignent que cette pratique conduit, de fait, à retirer **aux journalistes la maîtrise du positionnement de ses « jours de congés au titre de jours de congés »**.

Ils expliquent que, en plus des RTT employeur, l'organisation dispose donc d'une marge de 10 jours supplémentaires, utilisée en grande partie pour gérer les absences lors des JT communs.

Cette pratique s'appuie, selon la directrice des Ressources Humaines, sur une décision de justice de mai 2020, selon laquelle « *les jours contrainte d'activité et les jours d'absence au titre des jours fériés ne peuvent être reportés et les jours fériés sont à poser en priorité sur les jours fériés* ».

Les RP reconnaissent que la présence ou l'absence d'un salarié un jour férié est à la main de l'employeur, mais estiment que cette absence devrait être justifiée par une RTT employeur.

La directrice des Ressources Humaines s'engage à **transmettre le document de référence** sur lequel repose cette pratique. À suivre.

≥ INSTABILITÉ À LA BEX DE DRAGUIGNAN

Depuis plus de huit mois, un des salariés de la BEX de Draguignan est en arrêt-maladie. Les remplaçants se succèdent, parfois plusieurs dans une même semaine, ce qui pèse sur la continuité éditoriale.

- **La direction peut-elle proposer une solution plus stable de remplacement ?**

La direction affirme que l'organisation d'activité s'efforce de planifier un journaliste biquifié à la BEX de Draguignan, dans la mesure du possible, afin de permettre au journaliste titulaire sur place d'exercer sa biquification.

Les RP en prennent acte, mais estiment que ces remplacements gagneraient à être davantage anticipés, faute de quoi les journalistes susceptibles d'effectuer le remplacement ne sont pas toujours disponibles sur l'ensemble de la semaine en raison d'autres engagements.

≥ YOUTUBE : NOUVELLE PLATEFORME DE FTV ?

Suite à l'annonce du partenariat entre FTV et YouTube, avec la mise à disposition sur la plateforme de toutes les productions d'actualité et les magazines locaux. *“ Cette alliance garantit le rayonnement de l'excellence éditoriale de son offre d'information partout où se trouvent les publics et sur tous les écrans. ”* (...) *“ Ce partenariat stratégique avec YouTube accélère la stratégie « streaming first » de France Télévision ”* a expliqué Delphine Ernotte

- **Comment cette mise en ligne se fera-t-elle et par qui ?
Un rédacteur ? Une automatisation par IA ? Une entreprise en sous-traitance comme l'agence 6medias ?**
- **Que deviendra l'argent perçu via les publicités YouTube ou les espaces publicitaires que FTV commercialisera sur ces vidéos ? Y aura-t-il une répartition dans un pot commun comme les droits d'auteur SCAM ?**
- **Que deviendra le player interne FTV ? Les replays seront-ils diffusés sur Youtube et sur la plateforme France.tv ?**

Le coordinateur numérique n'a pas la réponse à toutes ces questions. Il sait que cet accord fixe un horizon avec YouTube et va libérer des contraintes qu'on avait notamment sur les docs et les programmes où les droits ne sont pas les mêmes sur France.tv et sur YouTube

Nous pourrions mettre en ligne, sans contrainte de temps, sur YouTube (en accord avec les conventions signées avec les producteurs)

« L'objectif est de faire de France.tv le Netflix français. Tant que ce n'est pas le cas, nous avons besoin de YouTube », Jérôme Comin

« Est-ce que, à terme, tous les JT, tous les sujets seront sur YouTube ? je n'en sais rien » explique le coordinateur numérique. Le seul parallèle possible est celui du JT de France 2 qui est découpé et mis en ligne sur le site de France Info, L'opération est réalisée par une société externe qui s'appelle 6 Media, réalisée par des journalistes.

≥ FRANCE BLEU : LES AUDIENCES DANS LE ROUGE

France Bleu a basculé sur Ici.fr le 15 avril à 10h30. Nous les rejoindrons en septembre.

- **Connaît-on l'ampleur de la chute des audiences que cette bascule a provoquées au niveau de France Bleu ? Prévoit-on une chute d'audience similaire pour France 3 Côte d'Azur ? Quelle est la stratégie prévue pour la rattraper ?**
- **Quid des réseaux sociaux ? On nous annonce une fusion avec ceux de France Bleu mais pas le même découpage.**
- **Pourriez-vous préciser la stratégie de France 3 Côte d'Azur ?**

La bascule de notre site sur Ici.fr est prévue vers la mi-septembre 2026.

France Bleu a déjà changé son URL pour devenir Ici.fr et cela a provoqué une baisse d'audience de 60% mais « là ça remonte », explique le coordinateur numérique.

Ce site Ici.fr appartient à 50% à Radio France et à 50% à France télévisions.

« Ici.fr, c'est chez nous », Jérôme Comin

Sur le plan technique, la migration ne présente pas de difficultés majeures. Nous serons amené à utiliser Atlas, le même logiciel de rédaction. Le problème est plutôt d'ordre éditorial : Qui publie quoi ? la direction de l'information qui y travaille actuellement.

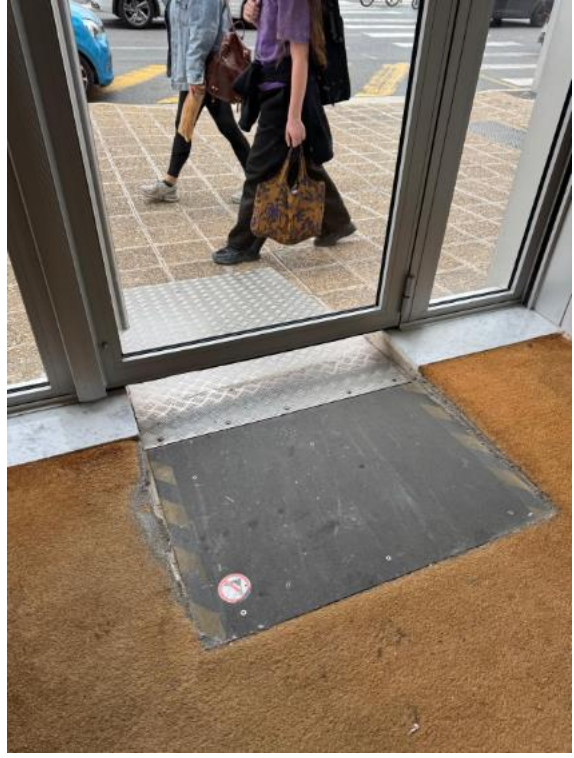
Le rapprochement des réseaux sociaux apparaît, lui, plus complexe.

Les RP s'interrogent par ailleurs sur l'éventuel impact de cette évolution sur le référencement. Le coordinateur numérique explique que la chute de référencement a déjà été vécue par le changement d'URL à la sortie du site France Info. La fréquentation de Ici.fr est en cours de progression et avec notre arrivée, cette dynamique devrait être renforcée.

Les RP expliquent qu'il faudrait aussi régler le problème d'Ici Azur et Ici Côte d'Azur. Deux noms qui se ressemblent sans distinguer télé et radio.
--

■ ≥ DANGER A L'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE DE LA LOCALE DE NICE

L'entrée de l'immeuble au 8 avenue Felix Faure, où se situe la locale de Nice, est glissante les jours de pluies et constitue une emprise non réglementaire sur le domaine public. Plusieurs salariés ont glissé et chuté à cet endroit, l'un d'eux est encore actuellement en arrêt de travail.



- La réponse de la direction lors de l'IRP de février apparaît insuffisante. La direction a-t-elle des réponses à apporter ?
- En effet, une rampe PMR permanente dont la partie inférieure empiète sur la voie publique ne peut être installée qu'après avoir obtenu une autorisation préalable auprès de la mairie de Nice. Le syndic a-t-il cette autorisation ? Si oui depuis quelle date ?
- Les RP demandent une mise à jour du DUERP : risque de chute à l'entrée de l'immeuble 8 avenue Felix Faure à Nice en raison de la présence d'une rampe PMR glissante et constituant une emprise non réglementaire sur la voie publique et sans avertisseurs.

Selon la réponse apportée lors de la réunion du mercredi 31 mai, les RP se réservent le droit demander l'ouverture d'une analyse d'accident du travail.

L'IMG a relancé le propriétaire de l'immeuble, lequel s'est rapproché du syndic. Ce dernier propose de mettre en place un revêtement en caoutchouc, afin de limiter les risques de glissade.

Les RP prennent acte de cette initiative, susceptible de réduire les chutes des salariés sur une surface métallique particulièrement glissante par temps de pluie. Ils s'étonnent toutefois que la première réponse qui leur avait été apportée **lors d'une précédente instance** se résumait à « *Tout est dans les règles* » et rappellent que cette installation n'est toutefois absolument pas conforme aux réglementations applicables aux rampes d'accès pour les personnes en situation de handicap. La direction semble admettre ce dernier point. À suivre.

≥ LA LOCALE DE NICE : JOURNÉES PORTES OUVERTES ?

À ce jour, et malgré plusieurs interventions, les portes d'entrée vitrées de la locale de Nice ne ferment toujours pas sans action humaine.

- La direction peut-elle rappeler aux salariés la raison qui l'a motivé à installer ces portes vitrées ? Et le montant des travaux d'installation ?
- D'autres interventions sont-elles prévues pour rendre le dispositif efficace ?

La direction rappelle que l'installation des portes vitrées ne relève pas de son initiative, et n'a donc pas connaissance du montant de ces travaux. En revanche, la mise en place des badges d'accès à la locale a été effectué sur recommandation de la direction de la sécurité de France télévisions.

Afin de « rendre le dispositif efficient », **de nouvelles pentures en fer ont été commandées**. Ce sont les pièces qui assurent le support et la rotation des vantaux et assurent le maintien des panneaux en verre faisant office de portes. La commande a été passée il y a 3 semaines, la cheffe de centre est dans l'attente de la date d'intervention.



Suite à la dernière réunion RP, il a été convenu que l'entretien de la kitchenette de la locale était bien prévu dans le contrat signé avec la société de nettoyage. Nous constatons que ce n'est toujours pas fait.

- **Que compte faire la direction ?**

La cheffe de centre a relancé une nième fois la société prestataire. Il est rappelé aux salariés que **les plans de travail doivent être entièrement dégagés** afin que le personnel chargé de l'entretien puisse intervenir. Cela concerne la kitchenette mais également les bureaux.

≥ **BUG VALIDATION CONDUCTEUR LOCALE DE NICE**

- **La direction a-t-elle conscience, qu'un problème de ce type qui perdure aussi longtemps peut engendrer des impacts sur le salarié dont la tâche est de valider le conducteur fait partie de la fiche de poste ?**

Pour l'instant tant que le bug technique n'est pas résolu on est obligé de faire valider le conducteur par une scripte d'Antibes. Si l'assistante de la locale valide le conducteur cela peut faire planter le serveur et mettre en péril le JT. La solution n'a pas été trouvée par la direction technique du réseau.

≥ **UNE RÉUNION DE SERVICE POUR LES JRI**

La mise en place d'une réunion de service périodique à destination des JRI (matériel, process, difficultés techniques...) a été demandée par les RP lors de l'instance de février. La direction a "estimé" ces réunions "nécessaires".

- **Quand seront-elles mises en place ?**

La direction assure que cette réunion sera bientôt planifiée avec le rédacteur en chef et la cheffe de centre.

≥ L'ENQUÊTE PARITAIRE

Suite à deux déclarations d'accident du travail en juin 2025, une enquête paritaire a été menée.

- **Quelles sont les conclusions ?**

La direction explique qu'elle n'a, pour l'instant, aucunes nouvelles de l'enquête.

≥ FORMATION DE L'ENCADREMENT EN PACA

- **Tous les managers de France 3 Provence-Alpes Côte d'Azur, donc tous ceux qui sont amenés à encadrer des salariés, ont-ils suivi une formation de management ? »**

L'ensemble des personnels relevant de l'encadrement technique et rédactionnel a suivi une formation au management. Le parcours managérial est identique pour toutes les personnes en poste, mais s'adresse en priorité aux titulaires. Les cadres du vivier y ont rarement accès, faute de places.

Les RP ont été informés d'un problème de communication avec certains cadres qui ont pu ne pas répondre à des mails adressés par des salariés. La question reste en suspens. De son côté, la direction s'interroge, invite à l'échange oral en lieu et place d'une réponse écrite, et suggère qu'un excédent de mail peut expliquer cette situation.

≥ SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL : BILAN 2025

L'**effectif** permanent moyen mensuel* de France 3 Côte d'Azur est de **87,29 salariés** :

- 45,57 journalistes
- 29,53 ingénieurs & cadres
- 12,2 techniciens & agents de maîtrise

En 2025 il y a eu **4 départs de titulaires et 4 embauches**.

Le personnel **non permanent représente 13,70 personnes** par mois.

Les **déclarations d'accident de travail** sont passées de **8 à 15 entre 2023 et 2025**. C'est un très mauvais signe. Sur les 15 accidents déclarés en 2025, 5 ont donné lieu à des arrêts de travail.

La direction explique cela par « *une acculturation de l'entreprise* » où les salariés seraient incités à déclarer des accidents du travail, dans le cas où des conséquences surviendraient ultérieurement. Cette augmentation concerne tout le réseau, précise-t-elle.

Il y a eu **3 accidents de trajet en 2025**. Sur l'ensemble du réseau, ces accidents concernent majoritairement les deux-roues et les vélos. Les RP suggèrent une sensibilisation à la sécurité en vélo. La direction les renvoie à la prochaine réunion DUER pour inscrire ce risque formellement.

*L'effectif moyen mensuel est le nombre d'ETP mensuels additionnés sur l'année et divisé par douze ; sachant qu'un salarié à mi-temps constitue 0,5 ETP ; ainsi, il y a en moyenne 87,29 ETP chaque mois, dans notre antenne.

LA PROCHAINE INSTANCE DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ AURA LIEU

LE JEUDI 18 JUIN 2026